

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 15 AVRIL 2015
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1 Actualisation des règlements de fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance.
- 2 Recensement de la population : rémunération complémentaire des agents recenseurs.
- 3 Attribution des frais de représentation au Directeur Général des Services.
- 4 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.
- 5 Dénomination de l'allée Adeline Langlois.
- 6 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2015) des Communes – exercice 2015.
- 7 Changement de la représentation de la commune aux Conseils d'administration du Collège Jean Racine, du Lycée Mansart et du Lycée professionnel Jean Perrin.
- 8 Convention concernant la restauration administrative pour les personnels de l'Etat.
- 9 Modalités d'attribution des subventions aux associations.
- 10 Modalités de versement d'une subvention à l'association Amicale Laïque.
- 11 Modalités de versement d'une subvention au Club Athlétique Omnisports.

Pour information :

- Note d'information sur le refinancement du contrat de prêt souscrit auprès de DEXIA.
- Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 27 mars 2008. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 9 avril 2015



Le Maire,


Bernard DEBAIN